

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 3 avril 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Julie Gagné Johanne Fillion Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Jean-Pierre Martel

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Joyce Bérubé
--------------------	--------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-04-060

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-061

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-062

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR – EXERCICE FINANCIER 2017 – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2017 et du rapport du vérificateur préparés par M. René Gauthier de Raymond Chabot Grant Thornton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

2018-04-063

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent huit mille huit cent treize dollars et quatre-vingt-six (108 813,86 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant mille trois cent trente-cinq dollars et quatre-vingts (1 335,80 \$), et les salaires nets payés au montant de douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quinze (12 597,15 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent vingt-deux mille sept cent quarante-six dollars et trente-et-un (122 746,31 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 903 à 926.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2018-04-064

ADMQ - CONGRÈS 2018 À QUÉBEC - 13 AU 15 JUIN 2018

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se déroulera à Québec, les 13, 14 et 15 juin 2018.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière étant l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-065

ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE – SECTEUR VILLAGE – SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES – SAISON ESTIVALE 2018

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation de jardinières sur l'avenue Saint-René.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-sept dollars (27 \$) l'unité pour un total de six cent soixante-quinze dollars (675 \$) taxes en sus, excluant la livraison, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2018-04-066

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de « Les Entreprises Georges Valois & fils », au tarif horaire de cent trente-cinq dollars (135 \$), taxes en sus, pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2018.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt mille dollars (20 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2018-04-067

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PROBLÈMES DE REFOULEMENT DES ÉGOUTS, D'INSPECTION PAR CAMÉRA ET SUR LE DÉGEL DE SERVICES D'AQUEDUC »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Lyne Gagnon, lors de la séance ordinaire du 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 2018-03, intitulé « Règlement sur les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de services d'aqueduc » a dûment été déposé et présenté à la séance ordinaire du 12 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2018-03, intitulé « Règlement sur les problèmes de refoulement des égouts, d'inspection par caméra et sur le dégel de services d'aqueduc ».

QUE le règlement numéro 2018-03 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-068

MANDAT D'INSPECTION – VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS CHIMIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE confier aux Entreprises Préventech de Matane Inc. le mandat d'inspection et de vérification des extincteurs chimiques portatifs installés dans les différents bâtiments municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-069

AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2018 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DÉPUTÉ DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE les certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du 14^e Rang possède une forte pente et qu'il est longé par des fossés ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du 10^e et 11^e Rang donne accès à des secteurs de villégiature et à des secteurs où des opérations forestières sont effectuées par des entreprises industrielles;

CONSIDÉRANT la route Dufour est située le long de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la rivière est assidûment fréquentée par les pêcheurs et les touristes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

- Chemin du 14^e Rang sur une longueur de 1,6 km ; rechargement de gravier;
- Route Dufour : pose de béton bitumineux.
- Chemin du 10^e et 11^e Rang : Remise à niveau, rechargement de gravier

QUE les coûts de ces travaux sont évalués à environ quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-070

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est essentiel à la vie communautaire des aînés de Saint-René-de-Matane dans le cadre des activités sociales, récréatives, culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire ne rencontre plus les normes en ce qui a trait à la finition intérieure des murs;

CONSIDÉRANT QUE la finition des murs intérieures existante est un combustible dangereux lors d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire ne possède pas d'endroits pour entreposer les tables, chaises ou autres articles nécessaires à leurs activités;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif d'avoir un centre communautaire sécuritaire et adapté aux besoins des aînés de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE déposer le projet « Agrandissement du Centre communautaire de la municipalité de Saint-René-de-Matane » dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA).

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à agir à titre de personne-ressource dans le cadre de cet appel de projet et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-071

MANDAT – M. MARCEL BANVILLE – ARCHITECTE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA) pour le centre communautaire situé au 2, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'architecte doivent être réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

De retenir les services professionnels de M. Marcel Banville, Architecte, au coût de cinq mille cinq cents dollars (5 500 \$), taxes en sus et ce, afin de réaliser les plans et devis nécessaires pour l'agrandissement du centre communautaire, tel qu'il appert à l'offre de services présentée par courriel en date du 3 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 701 30 721.

2018-04-072

ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de deux cent cinquante-deux (252) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de sept dollars et vingt-neuf (7,29 \$), pour un total de mille huit cent trente-sept dollars et huit (1 837.08 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de soixante-quinze dollars (75 \$), chez «La Coop Purdel».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

2018-04-073

FOURNITURE D'ABRASIF – SAISON 2018-2019 – LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se procurer du sable d'abrasif pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat et de la livraison d'abrasif s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de Les Entreprises de Construction St-Raymond Inc. pour la fourniture de trois cent soixante-quinze (375) tonnes, soit environ vingt-cinq (25) voyages de sable d'abrasif de type CG-14 incluant la préparation et la livraison à l'entrepôt à sel situé au 11, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-quatre dollars et neuf (24,09 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2018-2019, pour la somme totale de neuf mille trente-trois dollars et quarante-trois (9 033,43\$)

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties en cause.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 622.

2018-04-074

ACHAT – PNEUS – CAMION FORD STERLING 2001 – PNEUS DU PARC 9114-6415 QUÉBEC INC.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'autoriser l'achat de deux (2) pneus et quatre carcasses 12R22.5 pour le camion Ford Sterling 2001, au coût de trois cent trente dollars et soixante-quinze (330,75 \$), pour un total de six cent soixante-et-un dollars et cinquante (661,50\$), taxes en sus, chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 525.

2018-04-075

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-076

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE – REDDITION DE COMPTES 2017

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de quatre-vingt-un mille cent huit dollars (81 108\$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité Saint-René-de-Matane visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton a présenté un audit dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste de la véracité des frais encourus de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'exercice financier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-077

PROGRAMATION DE TRANSFERT SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2014-2018 – BILAN DE LA PROGRAMMATION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-04-078

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – RÉFECTION DES CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES – SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire repaver certaines rues dans le cadre du Programme de transfert sur l'essence et la contribution du Québec – TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de connaître la nature des sols sous les chaussées existantes en s'assurant d'effectuer les travaux qui représenteront le meilleur bénéfice/coût;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'accepter l'offre de service professionnel présenté par la firme GHD Consultants Ltée au coût de six mille quatre-vingts dollars (6 080 \$), taxes en sus, tel qu'il appert dans la soumission datée du 28 mars 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 23 320 00 201.

2018-04-079

SOGERM – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE lors de la constitution de la corporation « Société de gestion de la Rivière Matane Inc. » en 1991, il avait été décidé que la Municipalité de Saint-René-de-Matane occuperait un des sièges du conseil d'administration attribué aux corporations et organismes directement concernés par la gestion de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT la place prépondérante qu'occupe la rivière dans l'activité économique de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'il est important de rassembler au sein du conseil d'administration de la Sogerm des intervenants qui, par leur contribution au niveau des opérations, de l'amélioration des infrastructures existantes et du développement de nouveaux produits et projets, continueront à faire de la rivière Matane, la deuxième rivière au saumon la plus importante au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

D'informer la Sogerm que la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire conserver son siège sur le conseil d'administration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DU MOIS DE MARS 2018

Mme la conseillère Lyne Gagnon donne un compte rendu de la séance du mois de mars 2018 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2018

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de mars 2018 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à traiter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2018-04-080

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 avril 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 avril 2018

Rémi Fortin, maire
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière